

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION
DE MAINE ET LOIRE**



**ARRETE n°- G20-03-15
PORTANT INSCRIPTION SUR LES LISTES D'APTITUDE
PAR VOIE DE LA PROMOTION INTERNE**

La Présidente du Centre de Gestion,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 23 et 39,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de **maîtrise territoriaux**,

Vu les propositions présentées par les collectivités,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire, lors de sa séance du **12 mars 2020**,

Conformément à l'article 39, 3^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984,

Au vu de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents, tels qu'ils relèvent des dossiers de proposition à la promotion interne, la Présidente, après avis de la Commission Administrative Paritaire,

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont inscrits par voie de la promotion interne sur les listes d'aptitude ci-après énumérées, les agents dont les noms suivent :

.../...

Liste d'aptitude à l'emploi d'Agent de maîtrise sans examen professionnel :

Agent	Collectivité
BIZON Benoît	CHEMILLE EN ANJOU
BORE Stéphanie	MAUGES SUR LOIRE
CHAILLEUX Sylvain	MONTREVAULT SUR EVRE
COCAUD Francis	S.D.I.S. DE MAINE-ET-LOIRE
CORFMAT Alexandre	CHEMILLE EN ANJOU
COUVREUX Joëlle	MAZE-MILON
DE RIGAL Maurice	S.D.I.S. DE MAINE-ET-LOIRE
FLECHEAU Christophe	NOYANT-VILLAGES
FLEURY Jean-Yves	SAINT GEORGES SUR LOIRE
FROUIN Bruno	S.D.I.S. DE MAINE-ET-LOIRE
GALLARD Laurent	AVRILLE
GILLON Eric	NEUILLE
GIRARD Sylvie	BAUGE EN ANJOU
HARDY Daniel	MONTREUIL JUIGNE
LEGUY Jean Claude	LOIRE-AUTHION
NAVEAU David	S.D.I.S. DE MAINE-ET-LOIRE
PERDRIAU Fabrice	SEVREMOINE
PIFFARD Anthony	SAINT CHRISTOPHE DU BOIS
RAIMBAULT Christophe	BAUGE EN ANJOU
RENONCE Christian	TIERCE
RENOU Stéphane	LE PLESSIS GRAMMOIRE
REUZE Françoise	SOMLOIRE CCAS
ROIRAND Nadine	LES GARENNES SUR LOIRE
SORET Céline	BEAUCOUZE

.../...

ARTICLE 2 : La validité de la présente liste sera de deux années à partir de la date de son établissement.

Cependant, l'inscription est renouvelable deux fois, sous réserve que les agents non recrutés durant cette période, fassent connaître avant le terme d'une année, leur intention d'être maintenu sur la liste de l'année suivante.

Le décompte de cette période de validité sera suspendu éventuellement, dans les cas énumérés à l'article 44 de la loi n°84-53 susvisé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le présent arrêté sera :

- communiqué au représentant de l'Etat
- publié (insertion sur le site Internet du Centre de Gestion de Maine et Loire)

Fait à ANGERS,
Le 12 mars 2020

Pour la Présidente,
Le Vice-Président


J.P. BOISNEAU

